

## PROGRAMME ALUS MONTÉRÉGIE

### APPEL DE PROPOSITIONS DE PROJETS 2023

#### CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ DES PROJETS

Période de dépôt : EN CONTINU

#### Conditions:

- 1-** Le demandeur doit être un producteur agricole tel que reconnu par le MAPAQ.
- 2-** Le demandeur doit être membre de l'Union des producteurs agricoles (UPA).
- 3-** Les interventions doivent être localisées sur le territoire de l'UPA Montérégie.
- 4-** Les projets devront être réalisés l'année d'acceptation du projet.
- 5-** Le demandeur devra obtenir les autorisations nécessaires à la réalisation du projet.
- 6-** La superficie qui sera rétribuée **n'inclut pas** les exigences réglementaires comme stipulé dans le *Règlement concernant la mise en œuvre provisoire des modifications apportées par le chapitre 7 des lois de 2021 en matière de gestion des risques liés aux inondations* (Régime transitoire de gestion des zones inondables, des rives et du littoral) ou selon la réglementation municipale en vigueur dans le territoire du projet.
- 7-** La superficie **minimale** à aménager doit être égale ou supérieure à 0,15 hectare (sauf pour les projets collectifs de plus de 2 producteurs).
- 8-** Le promoteur<sup>1</sup> du projet s'engage par écrit à assurer un suivi du projet et doit veiller à sa mise en place l'année de son acceptation par le Comité ALUS Montérégie.

#### **Types de projets pouvant être soumis**

Un projet ALUS, soumis par un producteur agricole, vise à générer des biens et services écologiques sur des terres agricoles : amélioration de la qualité de l'eau, augmentation de la biodiversité locale, création d'habitat pour les pollinisateurs, connectivité entre boisés, etc.

- 1-** Aménagement des zones en friche et de coulées agricoles.
- 2-** Restauration d'étangs agricoles avec bandes herbacées et arbustives.
- 3-** Haies arbustives et herbacées.
- 4-** Haies brise-vent (arbres et/ou arbustes).
- 5-** Bandes riveraines fleuries favorisant les pollinisateurs.
- 6-** Pré fleuri pour pollinisateurs.
- 7-** Création de boisés.
- 8-** Projet pilote de fauche retardée de foin sur une superficie minimale de 1 ha. **NOUVEAU DEPUIS 2022** (veuillez consulter les coordonnateurs du programme pour plus de détails)

Pour plus d'information, contactez la coordonnatrice du programme :

**Frédérique Gagné**, B. Env. (450 774-9154, poste **5230** | [fgagne@upa.qc.ca](mailto:fgagne@upa.qc.ca))

---

<sup>1</sup> **Promoteur** : Organisme responsable du dépôt d'une candidature et de la mise en œuvre d'un projet ALUS (ex. : recherche de financement, réalisation du projet, suivi avec le producteur).

# Programme ALUS Montérégie

## Déclaration d'intérêt 2023

Espace réservé à ALUS Montérégie

Numéro :

**(Note : Tout formulaire incomplet ne sera pas analysé par le Comité ALUS Montérégie)**

### INFORMATIONS PERSONNELLES (s'il vous plaît, remplissez toutes les sections)

Nom du demandeur : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Municipalité : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Cellulaire : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

### DESCRIPTION DE LA FERME (s'il vous plaît, remplissez toutes les sections)

Nom de la ferme : \_\_\_\_\_

Principale(s) production(s) de votre ferme : \_\_\_\_\_

Adresse (si différente de celle citée plus haut) : \_\_\_\_\_

Numéro de matricule : \_\_\_\_\_

NIM : \_\_\_\_\_

NEQ : \_\_\_\_\_

NE (TPS)<sup>2</sup> : \_\_\_\_\_

Superficie totale de la  
ferme (ha) : \_\_\_\_\_

Superficie des terres  
louées (ha) : \_\_\_\_\_

Répartition des superficies appartenant à la ferme :

Boisé : \_\_\_\_\_

Terre cultivée : \_\_\_\_\_

Verger : \_\_\_\_\_

Pâturage : \_\_\_\_\_

Autre (décrivez) : \_\_\_\_\_

<sup>2</sup> Le numéro d'entreprise (NE) est un numéro de compte de 9 chiffres permettant d'identifier votre entreprise auprès des instances gouvernementales fédérale, provinciale et municipale. Il est attribué par l'Agence du revenu du Canada (ARC).

### Numéros d'un compte de programme de l'ARC

Numéro d'entreprise      Numéro de référence  
1 2 3 4 5 6 7 8 9 | RP | 0002  
Identificateur de programme

Comment avez-vous entendu parler d'ALUS  
(réseaux sociaux, rencontre de syndicat local  
ou spécialisé, producteur, site Web de l'UPA  
Montérégie, autre) ?

---

## PLAN D'ACCOMPAGNEMENT AGROENVIRONNEMENTAL

Avez-vous un plan d'accompagnement agroenvironnemental (PAA) pour votre ferme ?

Oui: \_\_\_\_\_ Non: \_\_\_\_\_

Si oui, quand a-t-il été produit ?

---

## DESCRIPTION DU/DES PROJETS

Combien d'hectares êtes-vous intéressé à inscrire au programme  
ALUS Montérégie? (**Excluant** la réglementation en vigueur) :

---

**Est-ce que la superficie qui sera rétribuée fait l'objet d'un processus d'échange visé à l'article 50.4 du  
Règlement sur les exploitations agricoles (REA)?**

Oui Non

Quel(s) projet(s) aimeriez-vous réaliser dans le cadre du programme ALUS?  
(Type d'aménagement, dimensions, espèces choisies, objectif visé) :

**SUITE DESCRIPTION DU/DES PROJETS** (s'il vous plaît, remplissez toutes les sections)

Coût total des aménagements (approximatif) :

---

Source de financement du projet :

---

Promoteur(s) du projet (CCAÉ, OBV, etc.) :

---

Période de réalisation du projet :

---

Adresse des interventions<sup>3</sup> :

---

Prénom et nom du propriétaire des terres<sup>4</sup> :

---

Numéro(s) de lot(s) visé(s) par les interventions :

---

Point(s) GPS des interventions :

---

Type de sol (où auront lieu les aménagements) :

---

<sup>3</sup> Si différente de celle citée plus haut

<sup>4</sup> Si différent du propriétaire de l'entreprise. Dans ce cas, une autorisation signée du propriétaire est requise.

## CONSENTEMENT À LA COMMUNICATION DE RENSEIGNEMENTS

Le programme ALUS Canada est un programme développé par la communauté et mis en œuvre par les producteurs agricoles. C'est un programme novateur qui soutient la rétribution des biens et services environnementaux.

Le premier programme ALUS au Québec se trouve sur le territoire de la Montérégie. L'objectif est de faire connaître davantage le programme et d'assurer une promotion adéquate de celui-ci pour sa diffusion auprès des agriculteurs et partenaires. Conséquemment, des activités de démonstration à la ferme pourront être réalisées afin de valoriser les aménagements qui sont accomplis par les producteurs agricoles en agroenvironnement. Pour ce faire, votre collaboration à l'expansion du programme est indispensable.

Ainsi, si votre projet est accepté, vous consentez au rayonnement du programme en permettant à la Fédération et à ses partenaires de faire une diffusion médiatique des informations suivantes :

- Votre nom et le nom de votre ferme;
- Photos des aménagements réalisés sur votre ferme et;
- Photos de vous prises avec vos aménagements et/ou lors d'événements liés au programme ALUS afin d'en faire la promotion auprès de la collectivité.

## FERME DE DÉMONSTRATION

Acceptez-vous que votre ferme puisse être choisie pour réaliser une activité de démonstration ou une activité médiatique ?

Oui

Non

En partageant votre expérience avec d'autres producteurs, vous contribuez à encourager une agriculture durable et à valoriser les biens et services environnementaux en milieu agricole.

## POUR SOUMETTRE VOTRE DEMANDE D'INTÉRÊT

Téléchargez le formulaire. Remplissez toutes les sections, enregistrez-le et envoyez-le à l'adresse suivante : [agroenvironnement@upa.qc.ca](mailto:agroenvironnement@upa.qc.ca).

## SIGNATURE DU PRODUCTEUR

\_\_\_\_\_  
Signature du producteur

\_\_\_\_\_  
Date

## ENGAGEMENTS DU PROMOTEUR

Le promoteur (ex. : CCAE, OBV, OBNL, etc.) est responsable du dépôt de la demande d'intérêt et de la mise en œuvre d'un projet ALUS. Pour cela, il s'engage à :

- 1-** Assurer l'obtention du financement du projet (Prime-Vert, FFQ, PIH, producteur ou autres sources), durant l'année d'acceptation du projet;
- 2-** Assurer un suivi du projet avec le producteur et le coordonnateur du programme ALUS Montérégie;
- 3-** Prendre des photos **avant**, **pendant** et **après** la réalisation du projet de bonne qualité et en haute résolution. Les photos doivent valoriser les producteurs en action;
- 4-** Signaler aux coordonnateurs du programme ALUS Montérégie tout changement pouvant affecter la réalisation du projet (ex. : variation de la superficie à aménager, retard dans l'octroi du financement, modification de l'aménagement).

Des conditions exceptionnelles, comme des mauvaises conditions climatiques, peuvent retarder ou empêcher la mise en place d'un projet. Pour cela, le promoteur a la responsabilité de tenir informés le producteur et les coordonnateurs du programme ALUS Montérégie afin de trouver ensemble une solution appropriée.

Les photos avant/après, le montant total des projets incluant : les dépenses réelles et/ou les montants des aides financières admissibles (ex. Prime-Vert) pour la réalisation des projets, incluant la contribution du producteur (nature ou monétaire), ainsi que les superficies réellement aménagées devront être transmis au plus tard le **15 novembre aux coordonnateurs ALUS Montérégie**.

---

Signature du promoteur

---

Date

## Aide-mémoire

**Avant de soumettre vos documents, assurez-vous d'avoir fourni les informations suivantes :**

- Une carte localisant les aménagements prévus (vous pouvez également nous faire parvenir les Shape files ou données Kml du projet sous forme de polygone le cas échéant). La superficie du projet à réaliser (mètres carrés ou hectares);
- Le numéro d'identification ministériel au MAPAQ de l'entreprise (NIM), le numéro d'entreprise au Québec (NEQ) et numéro d'entreprise au Canada (NE);
- Le coût approximatif du projet;
- La (les) source(s) de financement du projet;
- Une copie électronique de la déclaration d'intérêt signée par le producteur et le promoteur du projet;
- Une copie électronique de l'engagement du promoteur signé;
- Une ou des photos du producteur/productrice (ces photos pourront servir pour des présentations PowerPoint, notamment lors de l'évènement de remise des chèques ou encore pour le bulletin annuel d'ALUS Montérégie).